Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260009710-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

DC.2026.00097

Date de convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à salle Léon LE TUTOUR, 2, rue du stade, 56500 PLUMELIN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président

PRÉSENTS : Mme Martine AUDIC représentée par Mme Marie-Hélène JEHANNO, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA donne pouvoir à Philippe CADORET, Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Serge LE FORESTIER, Mme Leslie OLIVEUX donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

Secrétaire de séance : M. Philippe AUDO

Election du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.5211-1,

VU la délibération n°DC.2026.040 en date du 2 avril 2026 portant élection de M. Benoît ROLLAND, Président de Centre Morbihan Communauté,

Considérant que le vote des comptes administratifs suppose le retrait du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et qu'à cet effet M. Benoît ROLLAND a quitté la salle,

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de désigner un Président de séance pour ce qui concerne le vote des comptes administratifs 2025,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260009710-DE

Considérant que si M. Benoît ROLLAND ne peut pas assister aux votes, il peut participer aux débats qui les précèdent,

Considérant que le Conseil devra décider s'il procède au vote par scrutin secret ou à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE NE PAS PROCÉDER au scrutin secret,**
- **D'ELIRE M. Pascal ROSELIER Président de séance pour le vote de la délibération relative à l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2025.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 29	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

